

## GIORGIO FEDON & FIGLI: L'ASSEMBLÉE APPROUVE LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016. DIVIDENDE DÉLIBÉRÉ À HAUTEUR DE 0,35 EURO PAR ACTION

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et de la proposition de distribution du dividende
- Approbation du Rapport sur la rémunération de la Société et de l'autorisation à l'achat et/ou la disposition d'actions propres

*Vallesella di Cadore, 28 avril 2017*

L'assemblée ordinaire des actionnaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., cotée sur le marché AIM Italie, organisée et gérée par Borsa Italiana S.p.A., et sur le marché Euronext Paris - société leader au niveau international dans le secteur de la production d'accessoires de lunetterie et d'articles Lifestyle portant la griffe « Fedon » - s'est réunie ce jour au siège social à Alpago sous la présidence de Callisto Fedon pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### États financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016

L'Assemblée des actionnaires a pris connaissance des états financiers consolidés et a examiné et approuvé les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### *Principaux résultats consolidés*

Les **recettes des ventes**, qui s'élèvent à un montant de 71,6 millions d'euros, témoignent d'une hausse de 0,33% par rapport à 2015 (71,4 millions d'euros). Les recettes issues des **ventes aux fabricants d'optique** représentent 55,2 millions d'euros, les recettes de la **vente en gros** se montent à 11,4 millions d'euros, les recettes de la **vente directe au détail** à 4,6 millions d'euros et les recettes de la **vente indirecte au détail** à 0,3 million d'euros. L'**EBITDA**, d'un montant de 5,1 millions d'euros, augmente de 19,3% par rapport à l'année 2015 (4,3 millions d'euros). L'**EBIT**, qui atteint 3,2 millions d'euros, montre une croissance de 30,2% par rapport à 2015 (2,4 millions d'euros). Le **résultat net**, qui atteint **1,6 millions d'euros**, indique une hausse de 8,4% par rapport à 2015 (1,5 million d'euros). L'**endettement**

**financier net** est de 6,1 millions d'euros (5,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 5,3 millions d'euros au 30 juin 2016).

#### *Principaux résultats de Giorgio Fedon & Figli S.p.A.*

Giorgio Fedon & Figli S.p.A. a enregistré un chiffre d'affaires de 60,7 millions d'euros, soit une augmentation de 2,1% par rapport à 2015 (59,7 millions d'euros) et un résultat net de 0,5 million d'euros (0,8 million d'euros en 2015).

#### **Affectation du bénéfice et distribution du dividende**

L'Assemblée a délibéré le report à nouveau du bénéfice dégagé par l'exercice à hauteur d'un montant de 520 mille euros et de distribuer aux actionnaires un dividende de 0,35 euro par action, avant éventuelles retenues prescrites par la loi (exception faite de n. 21.574 actions propres détenues par la Société), pour un montant total de 657.449,10 euros.

Le dividende sera mis en paiement le 26 juillet 2017 (*payment date*) avec date de détachement du coupon n. 11 (*ex date*) le 24 juillet 2017 et date ouvrant droit au versement (*record date*) le 25 juillet 2017.

#### **Rapport sur la Rémunération**

L'Assemblée a approuvé la première section du Rapport sur la Rémunération des Administrateurs et des Dirigeants investis de responsabilités stratégiques, rédigé au sens de l'article 123-ter du décret législatif 58/98.

#### **Autorisation d'achat et de disposition d'actions propres**

L'assemblée a approuvé la proposition des actionnaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. et a décidé d'autoriser le conseil d'administration à effectuer des opérations d'achat et/ou de disposition d'actions propres, conformément aux articles 2357 et 2357-ter du Code civil italien, selon les conditions formulées dans la proposition objet de l'approbation, reportées ci-dessous.

Les motivations principales peuvent être succinctement attribuées à l'opportunité et/ou à la nécessité de :

- (i) intervenir sur le marché afin d'effectuer une action stabilisatrice qui améliore la liquidité des titres, sans préjudice de la parité de traitement des actionnaires ;
- (ii) protéger le cours régulier des négociations contre d'éventuels phénomènes spéculatifs ;

- (iii) favoriser la meilleure cohérence entre les cotations et la valeur intrinsèque des actions ;
- (iv) augmenter et/ou réaliser l'investissement dans des actions propres à tout moment lorsque le marché permet une rémunération appropriée ;
- (v) utiliser les actions en portefeuille comme moyen de paiement dans le cadre d'opérations extraordinaires ou pour recevoir les fonds nécessaires à des projets d'achat, ou en les donnant en garantie afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de projets et/ou des objectifs poursuivis par l'entreprise, ou dans le cadre d'opérations d'échange ou de cession de lots d'actions ;
- (vi) utiliser les actions en portefeuille comme plan d'incitation de ses administrateurs, dirigeants et/ou collaborateurs moyennant des plans de rétribution fondés sur des instruments financiers qui seront préparés par le conseil d'administration, après consultation du Collège des commissaires aux comptes, et dûment autorisés par l'assemblée générale, conformément à l'article 114-bis du T.U.F. et dans le respect des dispositions relatives à la politique de rémunération visée à la section I du Rapport sur la rémunération établi en application de l'article 123 ter du T.U.F. et de l'article 84 quater du Règlement des Émetteurs.

Le nombre maximum des actions que l'on propose d'acheter puis de revendre, en une ou plusieurs fois et, en tout état de cause, dans les délais établis par la loi, ne dépasse pas, au total, 380 000 (trois cent quatre-vingt mille) actions ordinaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., ayant une valeur nominale de 2,58 euros. Le nombre maximal des actions auxquelles se réfère l'autorisation dont il est question atteint 20 % des 1 900 000 actions ordinaires constituant le capital social, selon les dispositions du troisième alinéa de l'article 2357 du Code civil italien. À ce jour, Giorgio Fedon & Figli S.p.A. possède directement ou indirectement n. 21.574 actions propres (correspondant à 1,14 % du capital social). En outre, nous indiquons qu'aucune des sociétés contrôlées par la Société ne possède d'actions de la société mère, et que le nombre maximum d'actions propres détenues, à tout moment, ne devra jamais excéder le cinquième du capital social, compte tenu également des actions qui seraient éventuellement détenues par les sociétés contrôlées.

Les achats seront effectués à un prix par action compris entre 2,58 et 27,00 euros. Cette fourchette est proposée non pas pour définir une valeur d'entreprise, mais suite à la pratique internationale qui suggère des plages de valeurs très larges et conformément aux dispositions du Code civil italien qui imposent de définir le montant minimum et maximum.

Les achats pourront être effectués dans les limites des bénéfices distribuables et des réserves disponibles résultant des derniers états financiers dûment approuvés (et existant effectivement à la date desdits achats) entraînant la constitution, au sens de l'article 2357-ter, 3<sup>ème</sup> alinéa, du Code civil italien, d'une réserve indisponible équivalent au montant des actions propres éventuellement achetées.

L'autorisation d'achat d'actions propres est demandée pour la période comprise entre la date de cette assemblée et celle à laquelle l'assemblée sera appelée à approuver les états financiers pour l'exercice 2017, ou, si une nouvelle autorisation n'est pas délibérée lors de cette assemblée en vertu de l'article 2357 du Code civil italien, après une période maximale de 18 mois. L'autorisation de disposition des actions propres éventuellement achetées est demandée sans limite de durée. À compter de la date de la présente délibération de l'assemblée, la délibération précédente d'autorisation d'achat des actions propres et d'utilisation de celles-ci et de celles déjà au portefeuille, devra être considérée comme corrélativement révoquée, pour la part non utilisée.

Les opérations d'achat d'actions propres seront effectuées, dans le respect des dispositions légales et du règlement applicables et, en particulier, conformément aux dispositions de l'article 132 du Texte unique et du règlement de mise en œuvre applicable, exclusivement et également à plusieurs reprises pour chaque modalité :

- (i) par l'intermédiaire d'une offre publique d'achat ;
- (ii) sur le marché lorsque les actions de la Société sont négociées et selon les modalités opérationnelles prévues et également afin, pour tout ce qui est applicable, d'assurer la parité de traitement des actionnaires ;
- (iii) moyennant l'achat et la vente d'instruments dérivés négociés sur le marché lorsque les actions de la Société sont négociées qui prévoient la livraison physique des actions sous-jacentes, aux conditions du règlement de mise en œuvre applicable.

En outre, les opérations d'achat d'actions pourront également être effectuées selon les modalités prévues par l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014, afin de bénéficier, lorsque les conditions sont remplies, de la dérogation à la réglementation des abus de marché, relative à l'abus d'informations privilégiées et à la manipulation du marché. Les opérations d'achat seront comptabilisées dans le respect des dispositions légales et des principes comptables applicables.

Les actions propres déjà possédées, ou celles achetées par la suite, pourront faire l'objet d'actes de disposition, à tout moment, en tout ou en partie, en une ou plusieurs fois et également avant d'avoir utilisé les achats comme autorisés ci-dessus : (i) au moyen de la vente sur le marché lorsque les actions de la Société sont négociées ou « hors marché », y compris suite à une négociation privée ou dans le cadre d'une offre publique ; (ii) à titre de contrepartie pour l'achat de participations (papier contre papier), d'entreprises ou d'autres activités, ainsi que pour la conclusion d'accords avec des partenaires stratégiques ; (iii) en les constituant en garantie afin d'obtenir des financements, pour la Société ou pour les sociétés du Groupe, nécessaires à la réalisation de projets et des objectifs poursuivis par l'entreprise ; (iv) sous toute autre forme de disposition autorisée par la réglementation en vigueur en la matière.

Au cas où la vente serait réalisée en contrepartie de la perception d'un montant en argent, le prix de la cession ne pourra être inférieur à 2,58 euros. Les opérations de disposition seront comptabilisées dans le respect des dispositions légales et des principes comptables applicables.

### Dépôt de la documentation

Le procès-verbal de l'assemblée sera mis à disposition du public sur le site de la société dans les délais et suivant les modalités prescrites par la réglementation en vigueur.

*Le communiqué de presse est à disposition sur les sites Internet [www.fedongroup.com](http://www.fedongroup.com)*

**Giorgio Fedon & Figli (FED:IM)** est une société leader à l'échelle internationale dans le secteur de la production et de la commercialisation d'étuis à lunettes et d'accessoires de lunetterie. Plus récemment elle exploite avec succès une ligne complète de produits de maroquinerie et d'accessoires personnels, tels que les attachés-cases, sacs-trolleys, articles de voyage, montres et lunettes de soleil. Les produits Fedon sont distribués au niveau mondial également à travers un réseau de vente au détail dans les magasins monomarque, non seulement à gestion directe (à Vallesella di Cadore, Pieve d'Alpago, les aéroports de Venise Marco Polo, Rome Fiumicino Terminal 1, Ciampino, Milan Malpensa Terminal 1 et Terminal 2, Milan Linate, Bergamo Orio al Serio, Napoli Capodichino, Vérone-Catullo, à Venise dans la prestigieuse Calle Larga, dans la gare ferroviaire de Rome Termini, la gare de Naples-Centrale, Sicilia Outlet Village, Palmanova Outlet Village, Mantova Outlet Village, Torino Outlet Village, Times Square Hong Kong, K11 Art Mall Hong Kong, Aéroport International de Hong Kong, lapm Shanghai) mais aussi à gestion indirecte (la Rinascente à Milan, COIN Corso Vercelli, Yaohan Dept. Store Shanghai, et à l'aéroport d'Olbia et Cagliari) et dans des points de vente spécialisés dans les articles de maroquinerie et de papeterie. La Société est à la tête d'un Groupe international qui compte des établissements en Italie, en Roumanie et en Chine ainsi que des filiales aux USA, en France, en Allemagne et à Hong Kong, employant un effectif d'environ 1.600 salariés.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
28 avril 2017

---

**Contacts**

**IR TOP**

*Investor Relations*  
Floriana Vitale  
Via C. Cantù, 1 - 20123 Milan  
Tél. +39 02 45473884/3  
[ir@irtop.com](mailto:ir@irtop.com)  
[www.aimnews.it](http://www.aimnews.it)

**GIORGIO FEDON & FIGLI**

Via dell'Industria, 5/9  
32010 Pieve d'Alpago (BL)  
Tél. +39 0437 9823  
[investorrelations@fedon.com](mailto:investorrelations@fedon.com)  
[www.fedongroup.com](http://www.fedongroup.com)

**NOMAD**

Banca Finnat Euramerica  
Palazzo Altieri  
Piazza del Gesù, 49  
00186 Rome  
Alberto Verna  
[a.verna@finnat.it](mailto:a.verna@finnat.it)  
Tél. +39 06 699331

**BUREAU DE PRESSE**

**Gagliardi & Partners**  
Via XX Settembre, 38  
35122 Padoue  
Tél. 049 657311  
[gagliardi@gagliardi-partners.it](mailto:gagliardi@gagliardi-partners.it)